

cée par le fardeau sans cesse croissant des impôts sur la propriété foncière et sur le revenu et des loyers accrus. Les députés qui représentent les zones urbaines reçoivent j'imagine presque journallement des lettres angoissées des victimes de cet état de choses.

Le député de Parkdale (M. Haidasz) devrait être chaleureusement félicité d'avoir présenté cette résolution—ce qui n'est pas je crois la première fois—et d'avoir signalé à la Chambre ce problème humain des citadins. Je ne suis pas tout à fait satisfait des limites qu'il propose. Je remarque qu'il demande simplement au gouvernement d'examiner la question sans le prier de légiférer à cet égard. Notre parti peut appuyer la résolution bien que, je le répète, comme montant global, la déduction de 500 dollars ne me plaise guère. Selon mon interprétation de la résolution, ce montant de 500 dollars pourrait être déduit de l'impôt mais non du revenu imposable. J'imagine que certaines personnes qui n'ont pas besoin pourraient en bénéficier alors qu'elles sont fort capables d'acquitter leurs impôts sur la propriété foncière et sur le revenu. Il faudrait examiner ce point, ainsi que la limite des avantages à accorder. J'aimerais savoir ce que pense le ministre des Finances (M. Benson) de l'effet de cette proposition; il se peut d'ailleurs qu'après l'avoir entendu, je ne partage pas son avis.

Je dirais au député qui a présenté cette résolution qu'il y a un autre aspect de l'exemption qui mérite l'examen. Je songe à l'octroi d'un stimulant, sous la forme d'une déduction ou d'une exemption de l'impôt sur le revenu, à ceux qui améliorent l'état de leurs maisons. L'une des raisons du délabrement ou de l'altération, à proprement parler, des habitations urbaines résulte du fardeau énorme que représente le coût des réparations. Entre les impôts et les autres charges, bon nombre de propriétaires s'estiment incapables d'entretenir convenablement leurs maisons. Il conviendrait d'étudier l'idée d'accorder une exemption aux propriétaires qui emploient des fonds à réparer les maisons qu'ils possèdent. Le ministre d'État chargé de l'habitation est absent, mais je ne laisserai jamais passer l'occasion de déclarer, à propos de la gestion de l'ensemble du domaine de l'habitation, qu'il faudrait se consacrer à la question du relèvement de l'habitation actuelle plutôt qu'à la question nécessaire, mais non pas plus importante, de la construction d'un plus grand nombre de logements publics, en particulier pour les gens à faibles revenus.

• (4.00 p.m.)

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous autres, dans ce coin—peut-être ne devrais-je pas parler au nom du groupe tout entier, car on pourrait facilement me contester un fief trop vaste—c'est pourquoi je devrais peut-être dire, nous autres dans ce parti—nous jugeons cette résolution valable, car elle traite un sujet essentiel. En effet, son objectif est le bon, car elle emploie notre législation fiscale à aider et à avantager ceux qui en ont le plus besoin et parce que nous estimons que c'est ce qu'il convient de débattre. Si l'on adopte la résolution, on pourrait sans doute l'envoyer au comité des finances, du commerce et des questions économiques qui pourra l'examiner et faire d'autres propositions concernant une mesure dont nous connaissons l'importance essentielle si nous voulons une société juste dans notre pays: soulager le fardeau du petit propriétaire et du petit contribuable canadiens.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, il semble que la motion ait deux objectifs: aider le citoyen à résoudre les problèmes que lui pose le financement de sa maison et présenter une loi de l'impôt sur le revenu plus équitable ou une réforme de la législation fiscale. Je suis favorable aux deux objectifs, mais je ne sais si cette motion est le meilleur moyen de les atteindre.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Il sort maintenant la hache de guerre.

M. Allmand: Je suis en train d'écouter les remarques très intéressantes de mes amis de l'opposition. Je les discuterai un peu plus tard.

M. Alexander: Les «oh, oh» aussi?

M. Allmand: Bien des Canadiens trouvent difficile de financer la construction de leur maison, je suis bien d'accord. Ils se débattent contre les paiements hypothécaires, les impôts fonciers et les taxes scolaires. Mais je le répète, je doute qu'une motion comme celle-ci soit le meilleur remède. Le député de Parkdale (M. Haidasz) avait inscrit une motion analogue au *Feuilleton* l'an dernier, mais si j'ai bonne mémoire, il n'y était pas question du maximum de \$500. Il fait signe que oui. J'ai traité il y a plusieurs années d'une motion comme celle-ci, où il n'était question ni d'un maximum de \$500 ni de loyers. Je m'étais opposé à la motion, à l'époque, car d'après moi les gens qui avaient le plus besoin d'aide n'en recevaient pas; par exemple, ceux qui avaient une maison de \$100,000 ou de